

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 20.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le 10 juin deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le quatre juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel et TENOUX Gérard.

Représenté : MAGNUS Philippe représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui elle a donné procuration

Absents excusés : ARMAND Florent et TEMPLIER Jean-Pierre.

ORDRE DU JOUR : Avenant n°1 au lot 1 « Maintenance des installations pour la lutte contre les incendies » du marché d'entretien et de maintenance

Par délibération n° 28.21 du 11 octobre 2021, le bureau communautaire a autorisé le lancement d'un marché d'entretien et de maintenance des équipements communautaires pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois pour la même période, soit une durée totale de 48 mois.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 15 mars 2022 avec 3 lots :

- Lot 1 : Maintenance des installations de lutte contre les incendies ;
- Lot 2 : Exploitation et maintenance des installations de chauffage, des Ventilations Mécaniques Contrôlées (VMC) et des systèmes de refroidissement ;
- Lot 3 : Entretien et maintenance des ascenseurs.

Par délibération n° 17.22 du 9 mai 2022, le bureau communautaire a attribué les 3 lots du marché.

Le lot 1 a ainsi été attribué à l'entreprise Eurofeu Services pour un montant annuel de 32 491,85 € HT (soit 38 990,22 € TTC), ce qui représente 129 967,40 € HT (soit 155 960,88 € TTC) pour la durée totale du marché, reconductions comprises.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'ajouter deux nouvelles prestations au marché relatif au lot 1, à savoir :

- La fourniture et la maintenance des extincteurs eau/additif 3 litres pour le service randonnée lorsque les agents se trouvent sur le terrain ;
- La fourniture et la maintenance des télécommandes des blocs autonomes de sécurité dans certains bâtiments de la CCSB.

Le montant de ces nouvelles prestations est de 2 647,26 € HT par an (3 176,71 € TTC), soit une hausse du montant du marché correspondant au lot 1 de 8,14 % par an.

Cette hausse porterait le montant total du marché (reconductions comprises) à 135 261,92 € HT (162 314,30 € TTC) soit une augmentation de 4,07 %.

L'entreprise Eurofeu Services accepte ces modifications.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments, il convient de passer un avenant n°1 au lot 1 du marché, en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

L'avenant prendrait effet à compter de la date de sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 au lot 1 « Maintenance des installations de lutte contre les incendies » du marché d'entretien et de maintenance des équipements communautaires, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise Eurofeu Services.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent MARTIN

Publiée le : **18 JUIN 2024**